

COMMUNE
DE
R O S S F E L D
67230



Téléphone: 03 88 74 43 33
Télécopie : 03 88 74 35 37
✉ mairie-rossfeld@wanadoo.fr

Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 12
Date de convocation : 20 mars 2018

Séance du 26 mars 2018

Sous la présidence de M. Jean-Claude ROHMER,

A l'ouverture de la séance sont présents :

↳ tous les membres sauf :

- Mme Pascale HIRLI-ZAGAROLI, excusée, procuration à M. le Maire,
- M. Roger MOSSER, excusé, procuration à M. Hubert HURSTEL,
- M. Pascal VETTER, excusé.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Examen et adoption du procès-verbal de la séance du 19/02/2018
3. Renouvellement de la ligne de trésorerie
4. Fixation des taux des contributions directes
5. Fixation des subventions versées aux associations
6. Examen et adoption du budget primitif 2018
7. Attribution de médailles
8. Lot de pêche n° 1 : changement de locataire et agrément d'un cautionnaire
9. Location d'aires de stationnement
10. Divers

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h15 et salue les membres présents.

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales ainsi que de l'article L. 2541-6 pour les conseils municipaux des communes d'Alsace-Moselle, le conseil municipal, désigne, à l'**unanimité**, Mme Sandra VALERO, secrétaire de mairie, en tant que secrétaire de séance.

2. EXAMEN ET ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19/02/2018

Le procès-verbal de la séance du 19/02/2018 est adopté à l'**unanimité** par les membres présents.

3. RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

La ligne de trésorerie de 100 000 € souscrite auprès de la Caisse d'Epargne arrive à échéance le 09/06/2018. La ligne de trésorerie représente une aide financière à court terme qui permet de mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement pour pallier une éventuelle insuffisance de disponibilités.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- ✓ décide de renouveler cette ligne pour une nouvelle période de 12 mois, au taux révisable indexé Euribor 3 mois + marge de 0,90 %,
- ✓ autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de renouvellement avec la Caisse d'Epargne ainsi que tout document y afférent,
- ✓ prend note que les frais de dossier et commissions annexes s'élèvent à 200 €, et qu'une commission de non utilisation correspondant à 0,10 % du montant de la ligne de trésorerie sera appliquée.

4. FIXATION DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2018 tel que suit :

	Bases prévisionnelles 2018	Pour mémoire taux appliqués en 2017	Taux votés en 2018	Produits attendus
Taxe d'habitation	1 044 000,00 €	13,95 %	13,95 %	145 638,00 €
Taxe foncière (bâti)	666 200,00 €	9,52 %	9,52 %	63 422,00 €
Taxe foncière (non bâti)	29 600,00 €	36,96 %	36,96 %	10 940,00 €
Total	1 739 800,00 €			220 000,00 €

5. FIXATION DES SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS

Lors de la réunion de travail de préparation budgétaire, le conseil municipal a décidé du versement tel que suit, des subventions aux associations :

ORGANISMES BENEFICIAIRES	Montant
Football-Club	100,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	100,00 €
A.P.P.M.A.	100,00 €
U.T.L.	100,00 €
Sté de Musique	100,00 €
Chorale Ste Cécile	100,00 €
Amicale Active de la Zembs	100,00 €
Parents Actifs	100,00 €
Amicale des Donneurs de Sang de Benfeld	50,00 €
Sté d'Histoire des 4 Cantons	50,00 €
TOTAL	900,00 €

Les crédits sont prévus au budget primitif 2018, article 6574.

Par ailleurs, une somme de 2 600 € est prévue en subventions exceptionnelles et inscrite à l'article 6745.

ADOPTE à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été destinataire d'une demande de subvention exceptionnelle de l'Association de Rossfeld pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique pour divers travaux qu'ils ont effectué. Il y a notamment des travaux de mise aux normes électriques et de rafraîchissement de la salle pour un montant de 1 706,75 € TTC et l'achat de 400 piquets en acacias pour renforcer les berges de l'étang pour un montant de 3 120 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de leur attribuer une subvention exceptionnelle de 650 € qui seront puisés sur l'article 6745.

6. EXAMEN ET ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2018

Le budget primitif pour l'exercice 2018, préparé et établi par le conseil municipal en séance de travail, se chiffre comme suit :

Fonctionnement :

➤ <u>Dépenses</u> :		632 870,13 €
➤ <u>Recettes</u> :	476 144,00 €	
+ Résultat de fonctionnement reporté 002 :	+ 156 726,13 €	
Total :	↳	632 870,13 €

Investissement :

➤ <u>Dépenses</u> :	235 762,00 €	
+ Restes à réaliser :	64 000,40 €	
+ Déficit d'investissement reporté :	257 394,39 €	
	↳	557 156,39 €
➤ <u>Recettes</u> :	480 754,39 €	
+ Restes à réaliser :	+ 76 402,00 €	
Total :	↳	557 156,39 €

Montant total du budget : **1 190 026,52 €**

Adopté à l'unanimité.

7. ATTRIBUTION DE MEDAILLES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que M. Charles HERCHER, ancien combattant, s'est vu attribuer la Médaille militaire par décret du 4 novembre 2016.

Cette médaille est la plus haute distinction militaire française destinée aux sous-officiers et aux soldats. Elle peut être concédée en récompense de services exceptionnels aux officiers généraux. Souvent appelée « la Légion d'honneur du sous-officier », la Médaille militaire est la troisième décoration française dans l'ordre de préséance, après l'ordre de la Légion d'honneur et l'ordre de la Libération.

Le conseil municipal, à l'unanimité, charge Monsieur le Maire d'acheter la Médaille Militaire, et de la remettre officiellement à M. Charles HERCHER lors de la cérémonie de commémoration au monument aux morts le 8 mai prochain.

Adopté à l'unanimité.

Par ailleurs, M. Gilbert HURSTEL, garde-champêtre chef principal, s'est vu décerner la médaille d'honneur régionale, départementale et communale échelon vermeil à titre de récompense pour 30 années au service de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de lui verser une prime de 500 € pour le remercier de son implication.

Adopté à 13 voix pour, M. Pascal HURSTEL ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part aux délibérations.

8. LOT DE PECHE N° 1 : CHANGEMENT DE LOCATAIRE ET AGREMENT D'UN CAUTIONNAIRE

Suite au décès de M. Jacques LAVEILLE, locataire du lot de pêche n° 1, M. Claude RISCH, demeurant 23, rue de Wick à ORSCHWILLER (67600), actuel cautionnaire, se propose de reprendre le lot de pêche à son nom et propose M. Auguste GERBER, demeurant 9, bld Leclerc à SELESTAT (67600) en tant que cautionnaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- valide la candidature de M. Claude RISCH en tant que locataire du lot n° 1 pour la durée restante du bail,
- valide la candidature de M. Auguste GERBER en tant que cautionnaire pour la durée restante du bail,
- charge Monsieur le Maire d'établir un avenant au contrat de location
- autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat et tout document y afférent.

Adopté à l'unanimité.

9. LOCATION D'AIRES DE STATIONNEMENT

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de M. Hamit YANIK demeurant 2, rue de la Division Leclerc qui sollicite la commune pour la mise à disposition de deux places de stationnement pour les deux appartements qu'il a réalisés et qu'il souhaite mettre en vente.

Monsieur le Maire précise qu'après renseignements pris auprès du service instructeur, la commune ne peut ni louer, ni vendre un stationnement ou un bout de trottoir qui se trouve sur le domaine public, celui-ci étant inaliénable et imprescriptible.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable à cette sollicitation et demande que le pétitionnaire se mette en conformité avec le permis de construire qui lui a été délivré le 16/01/2014.

10. DIVERS

P.L.U. : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'ATIP a terminé le dossier de modification n° 1 du PLU. Une réunion de travail sera organisée prochainement afin de lire et étudier le dossier avant validation.

Vélo « grand ried » : Le 30 septembre prochain, l'office du tourisme du grand ried, les services compétents du Département, les communes, la communauté de communes du canton d'Erstein et les associations du territoire organisent le « vélo grand ried ». Une réunion s'est tenue à la mairie le 15 mars, en présence de l'office du tourisme et des associations du village afin de mettre au point cet événement qui devrait rassembler un grand nombre de participants.

Lors de cette réunion, il a été demandé à la commune de nommer un référent « technique » : M. Hubert HURSTEL, et un référent « animation » : M. Jean-Jacques HAEHNEL.

Urbanisme :

Le conseil municipal est avisé du dépôt en mairie des demandes de déclaration suivantes :

- une demande de déclaration préalable déposée par France SOLAR pour l'installation de 10 panneaux photovoltaïques sur la maison de Mme Corinne MADJOUR, 3b, rue Finkwiller, section B n° 1087,
- une demande de déclaration préalable déposée par Mme Carole WINTENBERGER, pour la construction d'un auvent pour véhicule, 76A, rue de la Division Leclerc, section D n° 360.

Oschterputz : M. Hubert HURSTEL informe le conseil municipal que la traditionnelle « oschterputz » aura lieu le samedi 21 avril 2018.

Cérémonie du 8 mai : M. le Maire informe le conseil municipal qu'une commémoration aura lieu au monument aux morts le mardi 8 mai et compte sur la présence de l'ensemble du conseil municipal.

Clôture de la séance à 21h45.